



LIFESAVING SOCIETY®
SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

The Lifeguarding Experts

Les experts en surveillance aquatique

Société de sauvetage Canada
287, avenue McArthur, Ottawa, Ontario K1L 6P3
Téléphone : 613 746-5694
Courriel : experts@lifesaving.ca Site Web : www.lifesaving.ca

Normes de sécurité

Pour les piscines et les plages au Canada

Norme pour les installations aquatiques

Téléphone d'urgence

Norme

Chaque propriétaire et exploitant doit s'assurer qu'un téléphone d'urgence est fourni, que ce dernier est facilement accessible à partir de la promenade de la piscine et qu'il est connecté directement à un service d'urgence ou à un service téléphonique local.

Définitions

Connexion directe: permettant de communiquer directement avec le 911 ou les services d'urgence par une ligne extérieure, et ce, sans devoir être connecté par un service secondaire ou un standardiste.

Facilement accessible: directement adjacent à la promenade de la piscine et qui n'est pas dans un local verrouillé.

Service d'urgence: souvent directement relié avec les services préhospitaliers d'urgence (SPU).

Justification

Lorsqu'une situation d'urgence survient, les services préhospitaliers d'urgence (SPU) sont souvent requis. Les surveillants-sauveteurs doivent avoir un accès immédiat à ces services afin qu'ils puissent prodiguer des soins avancés à la victime.

Références

- Une variété de documents de référence disponibles sur le site Web www.canlii.org de l'Institut canadien d'information juridique, qui contient des documents relatifs aux lois et règlements de toutes les compétences législatives du Canada.
- Alerte : la pratique de la surveillance aquatique; Société de sauvetage Canada

Adoption

- Approuvé en 10 avril 2012 par le Conseil d'administration de la Société de sauvetage du Canada

Avertissement

Les normes de sécurité nationales de la Société de sauvetage Canada sont établies à la lumière des recommandations de coroners et des plus récents résultats de la recherche, et reflètent les meilleures pratiques du secteur de l'aquatique au moment de leur publication ou de leur révision.

L'objectif de ces normes est d'inciter les législateurs et les propriétaires, gestionnaires et opérateurs de piscines, plages et parcs aquatiques à adopter ces normes afin de prévenir la noyade.

Les normes de sécurité nationales de la Société de sauvetage Canada ne remplacent et n'annulent aucunement les lois et règlements municipaux, provinciaux ou territoriaux et fédéraux, mais sont considérées comme étant les normes que les exploitants d'installations aquatiques doivent tenter de respecter afin d'améliorer la sécurité dans le cadre de leurs activités et de prévenir la noyade et les incidents associés à l'eau.